

Quels sont les documents et informations à rassembler pour réaliser sa déclaration d'impôt ?

Déclaration 2022 des revenus 2021 : afin de gagner du temps dans l'établissement de vos obligations fiscales, voici la liste des documents et informations à rassembler et des montants à vérifier.

	Documents et informations à réunir pour la déclaration de revenus	OK
Préalable	<ul style="list-style-type: none"> → numéro fiscal + mot de passe (Pour la 1^{ère} déclaration l'administration fiscale vous adresse des codes par courrier) → RIB 	<input type="checkbox"/>
Situation de votre foyer	Situation personnelle : <ul style="list-style-type: none"> → Célibataire, divorcé, veuf vivant seul → Titulaire d'une carte ou d'une pension d'invalidité → Titulaire de la carte du combattant → Mariage, pacs, divorce, décès en 2021 → Vous vivez seul avec des personnes à votre charge : <ul style="list-style-type: none"> • Vos enfants (célibataires à charge, célibataires majeurs ; mariés ou pacsés) • Les personnes invalides vivant avec vous 	<input type="checkbox"/>
Traitements et salaires	<ul style="list-style-type: none"> → Récapitulatif du prélèvement à la source effectué en 2021 → Bulletin de salaire de décembre 2021 → Liste et montant des autres revenus : <ul style="list-style-type: none"> • revenus accessoires (ex : primes), indemnités pour frais professionnels, indemnités journalières, avantages en nature, heures supplémentaires ou complémentaires exonérées • gains d'acquisition (imposable lors de la cession d'actions gratuites ou de stock-options) • Sommes reçues en fin d'activité (ex : indemnité compensatrice de congés payés, de licenciement etc...) • Allocations perçues en cas de chômage ou de pré-retraite → Montant et justificatifs des frais professionnels à déduire : ex : frais de déplacements, (pensez à opter si plus favorables que la déduction forfaitaire de 10 %) 	<input type="checkbox"/>
Pensions et rentes viagères	Montant des : <ul style="list-style-type: none"> → Pensions, retraites, rentes à titre gratuit → Rentes viagère à titre onéreux 	<input type="checkbox"/>
Revenus des professions non-salariés	<ul style="list-style-type: none"> → Montant des revenus perçus en 2021 (BA, BIC, BNC, professionnel ou non) et charges imputables → Montant des revenus issus de la location meublée et charges déductibles (dont amortissement) → Récapitulatif des acomptes effectués en 2021 Eventuelles aides Covid-19 → Récapitulatif du prélèvement à la source effectué en 2021 → Versement libératoire de l'IR versé en 2021 en présence d'une micro-entreprise 	<input type="checkbox"/>



	Documents et informations à réunir pour la déclaration de revenus	OK
Revenu des valeurs et capitaux mobiliers (ex : intérêts des livrets d'épargne)	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Montant des revenus perçus : inscrits sur IFU fourni par la compagnie / l'établissement gestionnaire) 	<input type="checkbox"/>
Plus-values et gains divers	<p>Montant des gains (plus-values) et des pertes (moins-values) réalisés lors de la cession, dans l'année de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ valeurs mobilières et/ou de droits sociaux (plus-value mobilière) : voir IFU fourni par établissement. Vérifier le régime fiscal le plus avantageux (PFU ou option globale pour l'IR après abattement pour durée de détention (droit commun ou renforcé) ou pour départ en retraite) ➔ Biens et droits immobiliers (plus-value immobilière) 	<input type="checkbox"/>
Revenus fonciers	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Récapitulatif des acomptes effectués en 2021 ➔ Montant des : <ul style="list-style-type: none"> • Loyers encaissés • Choix du régime réel ou micro-foncier selon le plus favorable: <ul style="list-style-type: none"> ○ Si réel : listes et montant des charges déductibles : ex travaux d'amélioration payés en 2021 (conserver factures) ○ Si micro : application automatique de l'abattement de 30 % ➔ Si SCPI : revenus et charges indiqués sur l'IFU fourni par la société de gestion <p>Vérifier les amortissements disponibles (présence d'un dispositif Robien ou Borloo neuf sur le bien)</p>	<input type="checkbox"/>
Revenus de sources étrangères	<p>Se munir des conventions fiscales internationales afin de vérifier</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ dans quel Etat vous êtes redevable de l'impôt (France / étranger ou les deux) ➔ les modalités d'élimination de la double imposition (crédit d'impôt, taux effectif) 	<input type="checkbox"/>
Compte à l'étranger	<p>Réunir les informations pour la déclaration annuelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ Numéro de compte date d'ouverture, clôture, désignation du gestionnaire, ➔ Pour contrat de capitalisation : risques garantis, durée de garantie etc.. 	<input type="checkbox"/>

	Documents et informations à réunir pour la déclaration de revenus	OK
Charges déductibles du revenu global	<p>Montant de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ CSG déductible (vérifier le montant et les revenus y ouvrant droit : uniquement si imposables au barème de l'IR) ➔ Pensions alimentaires versées ➔ Versements déductibles sur un dispositif d'épargne retraite (PER, PERP...) ➔ Dispositif Cosse ancien (convention ANAH avant 28/02/2022) 	<input type="checkbox"/>
Réductions et crédits d'impôt	<p>Justificatifs et montants versés pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ L'emploi d'un salarié à domicile ➔ Frais de garde des jeunes enfants ➔ Enfants à charge poursuivant des études ➔ Dépenses d'accueil des personnes dépendantes ➔ Prestation compensatoire ➔ Dons réalisés à des organismes d'aide aux personnes en difficulté ou d'intérêt général (IFU fournis par organisme ou reçu fiscal) ➔ Cotisations versées à des organisations syndicales ➔ Frais de comptabilité et d'adhésion à un organisme de gestion agréé ➔ Etc... <p>Réductions générées par des dispositifs de défiscalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ Immobilière : Pinel, Duflot, Denormandie, Scellier, Censi-Bouvard, Malraux, Girardin, bois et forêts, etc... pour la 1^{ère} année de réduction : <ul style="list-style-type: none"> • information sur le loyer, date de la mise en location, date d'acquisition, fin des travaux prix de revient, • copie du bail, l'avis IR locataire, au besoin du dépôt permis de construire, de la DAT, récapitulatif travaux (denormandie) etc.. ; ➔ Non immobilière : FIP, FIP Corse, FIP Outre-mer, FCPI, SOFICA, capital de PME, foncière solidaire (le taux dépend de la date de souscription : 18 % entre le 01/01/2021 et le 08/05/2021, et 25 % entre le 09/05/2021 et le 31/12/2021), etc... 	<input type="checkbox"/>
DSI (pour travailleurs indépendants)	<p>Pour le calcul des cotisations et contributions sociales :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ Vérifier les données de la partie « sociale » de la déclaration : revenus assujettis ou non aux cotisations sociales <p>Attention certaines professions sont exclues de la déclaration fusionnée (ex : personne relevant de la MSA)</p>	<input type="checkbox"/>
IFI	<p>Vérifier :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ si le bien est imposable, exonéré ou exclus de l'IFI ➔ la valeur vénale des biens et des parts sociales ➔ le montant des dettes (ex : emprunts, frais d'acquisition) ➔ le montant des dons déductible IFI (voir IFU fourni par association) 	

